



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Évaluations environnementales  
Direction des activités de  
protection de l'environnement

Environmental Assessments  
Environmental Protection Operations  
Directorate

**298**

**DQ6.1**

Projet de restauration, au sud du quai,  
au port de Gaspé (Sandy Beach)

**6212-06-004**

Montréal, 31 mai 2013

Madame Monique Gélinas  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575 rue Saint-Amable bureau 2.10  
Québec Québec G1R 6A6

Votre réf.  
DQ6

Notre réf.  
4191-15-G075-1

**Objet : Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach)  
Réponse d'Environnement Canada à la question DQ6**

Madame,

Vous trouverez ci-dessous la réponse d'Environnement Canada à la question de la Commission du 28 mai 2013.

### ***Question 1***

**Quelle place prendront le MDDEFP et les autres ministères fédéraux et provinciaux dans la surveillance environnementale du projet ?**

### **Réponse**

Environnement Canada (EC) fournit des avis scientifiques et techniques et collabore avec Transports Canada (TC) pour l'élaboration du programme de surveillance environnementale dans le cadre de son projet de restauration des sédiments contaminés près du quai de Gaspé. L'objectif de la surveillance est la protection du milieu aquatique, sans se limiter aux parcs de mollusques, et EC recommande la mise en place d'une surveillance en continu près de la zone des travaux afin d'être en mesure d'intervenir rapidement en cas de dépassement des critères établis.

EC demandera à TC de l'informer régulièrement du déroulement des travaux, et des résultats du programme de surveillance, de façon à être informé si des enjeux pour le milieu aquatique se manifestent. Il est prévu que des représentants du programme sur les sites contaminés d'EC effectuent des visites afin d'observer le déroulement des opérations.

Environnement Canada est également responsable de l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution, qui interdisent le rejet de substances nocives dans des eaux où vivent des poissons. Conformément à la Politique d'EC sur la conformité et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution, des inspections pourraient être menées durant les travaux.

Si vous avez d'autres questions ou avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Madame Gélinas, mes salutations distinguées.

Original signé par

Brigitte Cusson, coordonnatrice  
Évaluations environnementales et immersion en mer  
Direction des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada